

## LE CCAS DE LA VILLE DE BELLEY RECRUTE

# Un Directeur Accueil de loisirs jeunesse (h/f) pour le Centre Social l'Escale Poste à pourvoir à partir du 4 juillet 2022

Le centre social est géré par le CCAS de la Ville de Belley Secteur enfance – jeunesse : accueil de (mercredi et vacances scolaires), Accompagnement à la scolarité, accueil jeunes + de 14 ans, accompagnements de projets Secteur famille : rencontres habitants, soutien à la parentalité, ludothèques, français pour tous, etc... Secteur administratif : accueil et écoute des usagers, secrétariat

## Principales missions du poste :

- ✓ En collaboration avec la responsable enfance jeunesse, participe à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'accueil de loisirs jeunesse
- ✓ Assure les fonctions de direction liées à l'accueil de loisirs :
  - Encadrement des animateurs,
  - Organisation des emplois du temps,
  - Coordination des plannings d'activités avec l'équipe, les prestataires, les partenaires,
  - Organisation de nuitées,
  - Gestion des inscriptions sur logiciel Inoé, en lien avec l'accueil du centre social,
  - Gestion du budget ALSH été,
  - Lien avec le secteur enfance, dans l'articulation des temps de repas et autres temps communs,
  - Intendance commande des repas prestataire et confection de pique-nique
- ✓ Présence terrain auprès des jeunes et de l'équipe d'animation
- ✓ Garantir le cadre éducatif auprès des jeunes

#### Diplôme et Profil recherché:

- ✓ BAFD ou BPJEPS animation sociale ou loisirs tous publics, exigé
- ✓ Permis B obligatoire
- ✓ Expérience professionnelle similaire
- ✓ Travail d'équipe
- ✓ Organisation et rigueur
- ✓ Aisance relationnelle et posture bienveillante
- ✓ Maîtrise des besoins du public jeunesse
- ✓ Maîtrise de la réglementation DDCS,
- ✓ Être force de proposition et prise d'initiatives mesurées
- ✓ Capacités rédactionnelles (compte-rendu, bilan d'activités)

### Rémunération et Conditions de travail :

Type de recrutement : CDD du 4 juillet au 31 août 2022 (possibilité de renouvellement)

Durée hebdomadaire : 35 heures

Rémunération au SMIC